L'Allemagne soutiendra l'Autriche jusqu'au bout

La note autrichienne produit une profonde impression à Berlin, où tout le monde s'accorde à lui reconnaître le caractère d'un véritable ultimatum.

Aux Affaires étrangères, on déclare qu'il n'y a qu'une solution possible, c'est que la Serbie cède immédiatement aux demandes autrichiennes, qu'on dit complètement justifiées par les faits. On ne peut espérer faire changer le point de vue autrichien par des démarches quelconques à Vienne. Vienne est et peut être irréductible.

François-Joseph aurait dit :

« Il n'y aura pas de guerre si la Serbie ne le veut pas »

On apprend d'un personnage de la suite du souverain, que l'empereur a dit vendredi après avoir appris l'effet de la note sur le tsar : « *Il n'y aura pas de guerre si la Serbie ne le veut pas.* »

Le Monténégro soutiendra la Serbie

Rome, 25 juillet. — Le président du Conseil des ministres du Monténégro a déclaré au Piccolo de Trieste avant la remise de la note autrichienne, qu'en toute hypothèse le Monténégro se tiendrait aux côtés de la Serbie.

Le Congrès eucharistique de Lourdes

(suite)

Discours du cardinal légat

Un ordre supérieur de supprimer, bien à regret, plusieurs des informations reçues de Lourdes aujourd'hui, pour faire place au texte du discours que S. Em. le cardinal légat vient de prononcer à la séance solennelle de clôture, et que la télégraphie nous apporte au dernier instant :

Comment ne pas se sentir quelque peu attristés de voir se terminer si vite ce Congrès eucharistique international ? Il fait si bon se trouver ici, sous le regard maternel de Marie Immaculée, vivant tous ensemble, frères, réunis par les liens de la charité divine, dans l'atmosphère d'une douce paix, et préoccupés d'une seule chose : aimer Notre-Jésus-Christ dans le Très Saint-Sacrement et s'efforcer d'étendre son règne de paix et d'amour sur nos sociétés, sur la terre tout entière : *Quam bonum et quam iucundum habitare fratres in unum.* (*Ps.* 132, I.)

Combien il nous fut consolant de constater la vitalité de votre foi et les accents enflammés de vos prières qui, sans interruption, sont montés nuit et jour jusqu'au trône de Dieu pour faire descendre sur ce Congrès les plus abondantes bénédictions. Jésus-Eucharistie n'est pas resté sourd à ces ardentes supplications ; vous pressent que ce Congrès a été béni. L'union intime de vos âmes avec Jésus s'est consommée dans ces communions innombrables qui ont été distribuées. Vos séances des sections ont été nourries avec un élan admirable ; vous y avez entendu des hommes, d'une science autorisée, sainement passionnés de l'Eucharistie, qui se sont efforcés, dans des rapports documentés, dans des discussions éclairées, par des vœux et des propositions sages, d'exciter votre zèle pour étendre partout, dans les œuvres nombreuses et pratiques, le règne eucharistique de Jésus-Christ. Dans les réunions plénières, vous avez entendu des orateurs sacrés, au noble langage, à la haute élévation des pensées et à la science profonde, qui ont fait vibrer vos âmes d'un enthousiasme ardent pour l'amour pour l'Hôte divin de nos tabernacles.

Demain ce sera le digne couronnement de tout ce que nous avons vécu d'édifiant, de consolant, dans ces jours ; Lourdes, la ville des manifestations de la foi et de la piété, sera le témoin de la manifestation la plus grandiose qu'elle ait jamais vue, et Marie, du haut de son trône, contemplera avec bonheur ce spectacle de congressistes priant, adorant, proclamant à la face du monde les triomphes de son divin Fils dans le sacrement de son amour. Gloire à Dieu au plus haut des cieux : *Te Deum laudamus*, à lui honneur, louanges et bénédictions aujourd'hui, toujours et dans les siècles des siècles ! Gloire aussi à Marie Immaculée ! C'est elle qui nous a ramenés à Jésus et a déposé près de son trône tout son cœur vos prières, vos travaux, vos délibérations, vos vœux, je supplierai les faire fructifier et de les bénir, c'est avec confiance donc que nous pourrons quitter ce sanctuaire, assurés que la bénédiction de Jésus et de sa sainte Mère nous accompagnera dans nos pays respectifs et qu'elle demeurera avec nous pour soutenir nos efforts et féconder partout la réalisation des vœux de ce Congrès et l'extension du règne eucharistique et social de Jésus-Christ dans le monde.

Après avoir porté nos sentiments de reconnaissance jusqu'au ciel, abaissons nos regards vers cette terre, et, avant tous autres, que nos hommages se tournent vers celui qui est pour nous, en ce monde, la personnalité la plus vénérable, la fleure la plus haute et l'autorité la plus sainte : le Vicaire de Jésus-Christ, notre bien-aimé Pontife Pie X. Sa prière, son esprit et son zèle de Père commun des fidèles ont été avec nous pendant ce Congrès que nous présidons en son nom et par son autorité ; ce nous sera une grande joie de lui dire qu'une foi vive, une ardente piété et l'union parfaite des âmes n'ont cessé de présider à ces imposantes assises eucharistiques. Unis ici à la Table sainte, unis dans la volonté de rendre plus intense, sous toutes ses formes, la dévotion à Jésus-Hostie, emportons cette volonté de l'union parfaite dans nos pays et dans nos foyers, réalisant parmi nous la prière du Maître divin à la veille de retourner au ciel : « Père Saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme vous et moi nous sommes un. (Joa. XVIII, 11.) Pour moi, je leur ai communiqué la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils demeurent unis comme vous et moi nous sommes unis. (Joa, XVII, 22.) » Soyons unis à Jésus au pied des autels, par la pureté de la vie et par la même participation fréquente au divin banquet de l'Eucharistie. Soyons unis à celui qui est le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre ; soyons-lui unis, non seulement de fait, mais surtout de cœur, d'âme et de sentiments.

Que demain la bénédiction de Jésus descende de son ostensoir en nous, sur vous, sur ce vœu d'union parfaite avec Jésus, avec Pierre et entre nous, parce que cette union est le principe de la force, le gage de la victoire et la source de la paix. De quelle puissance invincible se revêtent ceux qui, unis pour l'extension du règne de Jésus-Christ, le demeurent dans toutes les luttes de la vie pour triompher des forces de l'enfer ! Le vénéré Pontife trouvera dans ce gage d'union que nous lui porterons de votre part la meilleure récompense du paternel attachement qu'il nous témoigne pendant ce Congrès et de l'affection profonde qu'il garde à la noble et généreuse nation française.

C'est donc le cœur débordant de joie que je vous remercie tous au nom de ce saint Pontife que je représente parmi vous. Après le Pape, c'est à vous que va notre vive gratitude, membres illustres du Sacré Collège, Excellentissimes archevêques et évêques, réunis en si grand nombre aux pieds de la Vierge de Massabielle, et qui, malgré les soucis et les charges nombreuses de votre ministère pastoral, êtes accourus de tous les points du monde, pour accroître par votre présence la splendeur de ce Congrès et prendre part à cet imposant triomphe de Jésus dans son Eucharistie. Je frustrerais vos espérances si je n'adressais pas des remerciements tout particuliers au Révérendissime évêque de Tarbes et Lourdes, qui a été l'âme de cette vaste et sainte entreprise, dont le cœur doit déborder de reconnaissance aujourd'hui envers celle qui l'abrite sous son manteau, qui a béni si visiblement ses efforts et dont il s'est fait l'illustre et infatigable champion. A l'évêque de Tarbes et Lourdes et à son dévoué Comité organisateur, nos félicitations et nos remerciements.

Merci aussi aux membres du Comité permanent des Congrès eucharistiques et à leur éminent président, l'évêque de Namur, pour la part considérable que ce Comité a prise dans le développement, toujours grandissant, de cette louable et sainte institution.

En mettant le pied sur cette terre bénie de Lourdes, nous avons été grandement touché et édifié de l'accueil bienveillant et plein de courtoisie qui nous fut fait par le premier magistrat de cette cité, entouré de son conseil. Nous tenons à les en féliciter publiquement et à les en remercier du fond du cœur, en notre nom et au nom de tous les congressistes, qui, comme nous, ont constaté combien la largeur et l'élévation de l'esprit sont harmonieusement unis tel avec les sentiments chrétiens pour promouvoir, à la fois, la gloire de Marie et de l'Eucharistie, avec les intérêts bien compris de la cité.

A tous enfin, prêtres et laïques de tous les rangs et de toutes les conditions, représentants de cette illustre et savante Académie française, membres du Parlement, délégations diverses, pèlerins venus de tous les points de la France, de l'Europe, de l'Amérique, de l'Asie, de l'Afrique, à vous tous, présents dans ce lieu béni de Lourdes pour prier Marie Immaculée, en acclamant son Fils Jésus dans le sacrement de son amour, j'adresse du fond de mon âme les remerciements les plus sentis pour votre participation à ce grandiose Congrès.

Retournez dans vos patries diverses, l'âme surabondant des consolations surnaturelles de ce que vos yeux ont vu et de ce que votre oreille a ressenti. Retournez plus forts dans votre foi, plus ardents dans votre charité, plus passionnés de l'Eucharistie. Ne gardez pas pour vous ce trésor, faites-le partager aux autres et devenez les apôtres du règne de Jésus-Christ dans le monde, par son Eucharistie. Donnez vous-mêmes l'exemple entraînant, d'une parfaite vie chrétienne, de la plus tendre dévotion au Très Saint-Sacrement de l'autel, et moissonnez vos âmes, tous les jours, et possible, du pain divin qui vous rendra forts.

Assemblée générale de vendredi

Malgré le temps menaçant, une foule immense couvrait aux deux tiers l'esplanade. Le légat, salué par une enthousiaste ovation, prend place sous un baldaquin, entouré des cardinaux que nous avons déjà nommés, auxquels s'est joint S. Em. le cardinal de Cabrières, arrivé le matin.

Mgr Heylen commence par donner lecture du télégramme que le légat a envoyé au Saint-Père, puis de la réponse si paternelle reçue de Rome. Puis Mgr Chebli, archevêque maronite de Beyrouth, apporte, dit-il, aux descendants des croisés le salut des Maronites et l'assurance de leur attachement à la France. Il compare celle-ci à l'étoile des Mages et demande de prier pour l'Orient.

On entend ensuite M. Briffaut, l'éminent député et orateur belge. Il s'excuse, lui laïque, de prendre la parole devant une assemblée qui rappelle les plus brillants Conciles. Il dit sur les rapports de la Belgique et de la France des choses charmantes, et stigmatise l'œuvre antichrétienne que poursuit chez nous la franc-maçonnerie. Les fléaux qui, dans la société moderne menacent la civilisation chrétienne sont l'anarchie des idées, la démoralisation des masses, l'esprit de révolte. L'Eucharistie peut seule donner le remède par la charité contre l'individualisme, l'esprit de sacrifice contre le sensualisme païen, l'esprit d'obéissance et de discipline contre l'indépendance et l'anarchie révolutionnaire. C'est aux hommes qu'il incombe d'agir et de faire vivre l'Eucharistie dans leur âme individuelle et dans leur famille, d'exercer dans la cité l'apostolat de la parole et de l'exemple. On peut analyser les discours de M. Briffaut parce qu'ils sont clairs et pleins d'idées. Quant à rendre l'action de son débit et le feu de sa parole et à apprécier la justesse vigoureuse des principes catholiques qu'il expose, un pâle résumé n'y suffit pas.

M. Wilmot, un Anglais, vint payer la dette de reconnaissance des fidèles envers le Pape de la communion fréquente. Puis ce fut le tour de M. Taltavull, d'Espagne, qui, employant successivement toutes les langues, le français, l'espagnol, l'italien, l'anglais, l'allemand, entretint son auditoire de l'adoration nocturne dans ces divers pays.

Mᵉ Jacquier, le grand avocat lyonnais, prit alors la parole. Il parla magnifiquement des processions eucharistiques de Lourdes. Au début, les processions de Lourdes eurent un caractère nettement marial ; mais l'habitude de Marie est de conduire à Jésus. Si le Saint Sacrement est dans la Grotte, pourquoi ne pas le porter aux piscines et sur l'esplanade ? Pourquoi ne pas passer à travers la foule, comme jadis le Maître à travers les bourgades de Palestine ? D'où les premières processions. L'orateur fait un tableau superbe des premières processions où on pleure, où on bénit, où on chante, où on ne parle pas. C'est l'invasion du surnaturel dans le siècle mourant. Lourdes a fait l'éducation eucharistique du monde entier et reste pour la France la source d'immortelles espérances. Puis, après avoir évoqué les lettres admirables d'enfants envoyant des fleurs à l'occasion du Congrès, il conclut : « La vraie France est toujours là pour accomplir les gestes de Dieu face aux extincteurs d'étoiles. Elle a ses Pilates et ses pharisiens, mais il lui reste aussi ses Cyrénéens et ses saintes femmes. »

Puis le docteur Le Bec, chirurgien de l'hôpital Saint-Joseph, à Paris, lit son rapport sur les guérisons miraculeuses au point de vue physiologique et chirurgical. Il montre que trois conditions exigées constituent la preuve indéniable du fait miraculeux : 1° établir l'existence d'une lésion ; 2° montrer que la guérison n'a pas pu se faire par des forces naturelles ; 3° montrer en permanence la guérison. L'éminent praticien réfute l'objection qu'on tire habituellement de l'existence de forces inconnues et prouve, avec une impitoyable logique, qu'elle n'est qu'un mauvais subterfuge.

Comme les jours précédents, la réunion se termine par la procession. Le Saint Sacrement est porté par S. Em. le cardinal Amette, tandis que la maîtrise exécute brillamment le motet *Christum Regem.*

Mme Caillaux devant les jurés de la Seine

Audience du samedi 25 juillet

Les magistrats de la cour s'injurient et s'envoient des témoins

Il est écrit que chaque jour aura son incident !

Hier, excédé par la manière dont le président Albanel dirigeait les débats, M. le conseiller Dagoury, qui est placé à gauche du président, le tira par la manche pour le faire asseoir. M. Albanel voulait, à ce moment, suspendre l'audience en voyant que l'incident allait tourner à l'avantage de la partie civile. Le président se rassit et M. Dagoury lui dit, à mi-voix, mais assez haut pour être entendu :

« Monsieur, vous nous déshonorez ! »

M. Albanel ne crut pas devoir relever cette grave parole ; mais, ce matin, le *Figaro* ayant publié ce propos, le président de la Cour d'assises s'est précipité — appelé qu spontanément — au ministère de la Justice.

Après une longue conversation avec M. Bienvenu-Martin, il aurait été décidé que M. Albanel enverrait M. le général Dalstein — déjà témoin de M. Caillaux à plusieurs reprises — et M. Bruneau de Laborie, demander à M. Dagoury des excuses ou une réparation par les armes.

Cet envoi de témoins entre magistrats composant la Cour est vivement commenté. Il ne manquait plus que cela pour rehausser le prestige de la magistrature !

Avant l'ouverture de l'audience, on se demande si la Cour va apparaître au complet. M. Albanel va-t-il continuer à présider ? M. Dagoury continuer à siéger ?

L'huissier frappe les trois coups annonçant l'entrée de la Cour. Elle est au complet. On rit.

M. Albanel fait aussitôt une courte déclaration qu'il lit.

— Respectueux, déclare-t-il, des règles de l'Ordre des avocats, je ne tenterai pas d'user de mon pouvoir discrétionnaire pour me faire remettre les lettres remises par Mme Gueydan. Je suis pour cela, quoi qu'on en ait dit, trop soucieux de mon honneur et de celui de la magistrature. (Mouvement.)

Mᵉ Chenu se lève et d'un geste magnifique déclare que, d'accord avec Mᵉ Labori, il dépose le paquet des lettres sur le bureau de la Cour.

La lecture des lettres

Mᵉ Labori prend, à son tour, la parole et annonce qu'il va donner lecture de certains passages des lettres de M. Caillaux. Il laissera à Mᵉ Chenu le soin de compléter cette lecture s'il le juge utile.

— Vous verrez, dit-il, qu'il n'existe dans ces lettres aucune parole grossière. Ces lettres sont des 17, 18 et 19 septembre 1909.

On lit dans la première :

« Ma Rist bien-aimée,

» Quand je t'ai rencontrée, j'ai senti une poussée de tout mon être vers toi. J'aurais résisté et aurais eu le courage de me vaincre moi-même si j'avais eu le bonheur chez moi...

» Je me suis jeté vers toi avec une fureur passionnée ou plutôt avec une passion furieuse...

» Je ne pourrai malheureusement bouger avant les élections. J'engagerai aussitôt l'action en divorce ; je l'engagerai dès la rentrée d'octobre. »

La seconde lettre contient quelques expressions amoureuses, mais, pas plus que la première, rien, rien qui put en motiver la publication.

On dit dans la salle :

« Eh quoi !... c'est pour cela qu'elle a tué Calmette ! »

Cette lecture est la condamnation de tout le système de défense de Mme Caillaux.

Mme Caillaux se trouve mal

Celle-ci s'est rendu compte du déplorable effet que produit cette lecture. Elle sanglote, puis finit par s'écrouler sur son banc.

M. Caillaux qui, pendant la lecture, se cachait la figure dans les mains, se précipite vers sa femme.

L'audience est suspendue et Mme Caillaux est emmenée hors de la salle, soutenue par son mari, qui pleure.

Les médecins lui font une piqûre d'éther.

Suspendue à midi 50, l'audience est reprise à 1 h. 40.

Mme Caillaux, qui paraît complètement remise, reprend sa place à son banc. Elle est pâle.

Mᵉ Labori déclare qu'il en a terminé avec la lecture des lettres.

Mᵉ Chenu dit qu'il n'a rien à ajouter pour le moment.

Les médecins

On entend alors les médecins.

Le docteur Paul indique que M. Calmette avait été atteint par quatre balles. La quatrième balle qui avait lésé l'artère iliaque, causant la mort, avait été tirée à une courte distance.

Le médecin-légiste dit que le parallélisme des balles indique que Mme Caillaux a tenu son arme d'une main ferme qui n'a pas changé de direction.

M. Albanel fait alors passer, sous les yeux des jurés, la redingote de la victime percée de balles.

Les jurés l'examinent longuement, cherchant les trous des projectiles.

Le docteur Socquet, autre médecin légiste, fait une déposition identique à celle de son collègue.

Le docteur Reymond, sénateur, aviateur, fut appelé, le 16 mars, à 7 heures, auprès de M. Calmette, blessé mortellement par Mme Caillaux.

« — Ma première impression, dit-il, en voyant le directeur du *Figaro*, c'est que j'étais en présence d'un mourant. Il était sans aucune connaissance, son pouls ne battait plus. Son cœur ne battait plus que par intermittence. Il paraissait devoir s'arrêter d'un instant à l'autre. La mort était imminente. Grâce à des piqûres de caféine, je pus redonner quelque vie à ce cœur qui s'arrêtait. Je pus alors constater les blessures de M. Calmette.

— Au moment où l'on transportait M. Calmette à la maison de santé, le blessé dit d'une voix faible : « Attention, mes papiers ! » Le docteur Poncetton, collaborateur de la victime, s'occupa alors de ces papiers.

Dans la voiture d'ambulance, M. Calmette, que la caféine avait quelque peu ranimé, dit : « Docteur, dites bien que ce que j'ai fait, je l'ai fait sans haine. ! »

Le docteur Hartmann était à ce moment aux côtés du docteur Reymond.

— A la maison de santé, déclare le témoin, nous nous rendîmes compte qu'il n'y avait qu'une seule chance de salut : une intervention chirurgicale.

Au moment où nous vîmes que le pouls reprenait, nous essayâmes cette opération. Elle était à peine commencée que le blessé expira.

Avant de terminer, je tiens à faire une réserve au sujet d'une campagne qui vient de s'engager. On a voulu mettre en présence la hauteur de la faute et la responsabilité des médecins qui ont opéré.

Cette responsabilité, je la prends, et si quelqu'un a des comptes à nous demander, c'est bien, il me semble, la famille Calmette.

— Demain, au lieu de trois chirurgiens qui ont fait leurs preuves, mettez un jeune médecin ayant besoin de se faire une clientèle, que pensez-vous de ce qui adviendrait ? Alors j'aurais engagé ma responsabilité non auprès de la victime, et de sa famille, mais auprès de la meurtrière.

J'ai la conviction du devoir accompli.

Mᵉ Labori. — Le Code me donne le droit de discuter la déposition du témoin, de le questionner. L'accusée n'a ici aucune responsabilité. (Exclamations.)

En tous cas, je crois que j'ai le devoir de la couvrir. Je demande au docteur Reymond s'il ne pense pas qu'il y ait danger à transporter en voiture un blessé. C'est l'avis du docteur Le Dantec.

M. Reymond. — Avec tout le respect que j'ai de Mᵉ Labori, je lui déclare que je serai tout aussi maladroit pour discuter médecine avec lui que lui pour discuter droit avec moi. Je répondrai cependant à Mᵉ Labori que tous les jours on transporte des blessés dans des cliniques. En l'espèce, je ne vois pas bien comment une intervention chirurgicale aurait pu être pratiquée dans un bureau de rédaction. (Approbations.)

Mᵉ Labori. — Le docteur Pozzi n'a-t-il pas offert ses soins à M. Calmette ?

R. — Il est venu prendre des nouvelles du blessé. S'il avait offert ses services, nous aurions été trop heureux d'accepter qu'il partageât les responsabilités avec nous.

Le docteur Hartmann, professeur à la Faculté de médecine, sur un coup de téléphone arriva à 7 h. 1/4 au *Figaro*.

— M. Calmette se trouvait, dit-il, à ce moment, dans la voiture d'ambulance. Quand nous arrivâmes à la maison de santé, nous fîmes tout ce qu'il faut pour ranimer le moribond. Le docteur Cunéo se joignit à moi et au docteur Reymond pour soigner le blessé.

Moi, qui suis un partisan de l'intervention immédiate, je considérais qu'en la circonstance elle ne pouvait avoir lieu.

Ce n'est que lorsque nous vîmes que le pouls remontait, que nous nous décidâmes à opérer malgré la gravité de l'état. Nous avions alors la conviction que si nous n'opérions pas, la mort était fatale.

Malheureusement, avant même que le bistouri ait eu pénétré, M. Calmette expirait.

Mᵉ Labori. — M. le docteur Hartmann ne croit-il pas qu'en cas de blessure dans l'abdomen, l'intervention immédiate ne s'impose pas ?

Le docteur Hartmann, avec indignation. — C'est la première fois que devant un tribunal français on essaye de faire dévier une question et qu'on cherche à incriminer des chirurgiens. Il est vraiment bizarre que dans une question d'assassinat, on cherche à discuter les praticiens qui sont intervenus.

Mᵉ Labori. — Je vous arrête. C'est du droit que vous faites...

Mᵉ Chenu. — C'est du bon sens. (Applaudissements.)

Mᵉ Labori. — C'est un mot !

Mᵉ Chenu. — C'est ma pensée ! (On applaudit.)

Mᵉ Labori. — Je ne vous permets pas de m'interrompre. (Protestations.)

Se tournant vers le docteur Hartmann :

— Eh bien ! je vous dis, ne pensez-vous pas qu'il soit bizarre que, dans le cas Calmette, on ne soit pas intervenu immédiatement ?

Le docteur Hartmann. — Je répète que moi, partisan de l'intervention chirurgicale immédiate, je n'ai pas cru devoir, étant donné la faiblesse de M. Calmette, l'opérer immédiatement.

Mᵉ Labori. — Le docteur Pozzi ne s'est-il pas présenté à la maison de santé ?

Le docteur Hartmann. — Oui, il m'a dit : « Vous êtes un partisan de l'intervention immédiate. Je suis rassuré. Vous opérerez Calmette dès que vous le pourrez. »

Le docteur Cunéo, après avoir confirmé les déclarations de MM. les docteurs Reymond et Hartmann, dit :

— J'ai été dix ans chirurgien des hôpitaux, j'ai soigné beaucoup de victimes d'apaches, aucun de ces apapaches n'a jamais songé, pour diminuer sa responsabilité, à incriminer le médecin.

Il est bizarre que l'on ne m'ait pas fait citer à l'instruction. Il est bizarre que des médecins qui n'ont rien vu aient pu, sur des racontars, sur des potins de concierges, émettre une opinion.

Je ne sais rien de plus abominable que de faire croire à quelqu'un qu'un être cher, assassiné, aurait pu être sauvé. En donnant aux enfants de Calmette l'illusion que leur père aurait pu être sauvé, c'est l'assassiner une deuxième fois. (Appl.)

Le docteur Delbet, qui vient alors à la barre, déclare que s'il peut prêter serment de dire la vérité, il ne peut dire toute la vérité, car il est tenu au secret sur une intervention faite auprès de lui par une personne présente à l'audience.

Son regard se tourne vers M. Caillaux. (Mouvement.)

Le docteur Delbet, sur les instances du président, finit par prêter le serment légal.

Mᵉ Chenu lui demande :

— Le docteur Delbet est professeur ; que pense-t-il d'un médecin qui donne son avis sur un malade qu'il n'a pas vu ?

M. le docteur Delbet. — Ce serait malhonnête et je ne vous souhaite jamais, Messieurs les jurés, d'être soignés par un médecin de cet acabit. (Rires.) Quant à moi, je déclare que si des hommes comme Hartmann, Cunéo et Reymond s'étaient trompés, ils ont suffisamment de conscience pour le dire.

Au Transvaal, les chirurgiens étaient tous interventionnistes ; il en est résulté des morts nombreuses. La leçon a profité, et depuis, on condamne l'intervention faite dans de mauvaises conditions.

En Mandchourie, les blessés qui avaient été atteints au ventre ont été transportés sans être opérés ; ils l'on été dans des conditions déplorables, et cependant la plupart de ces blessés ont guéri.

Qu'est-ce que cela prouve ? C'est que nous nous trouvons en présence d'une question angoissante.

Le professeur Delbet cite le cas de nombreux blessés atteints comme M. Calmette qui n'ont pas été opérés et qui ont guéri.

Mᵉ Chenu. — Monsieur Delbet pourrait-il demander de faire ses efforts auprès de la personne qui est dans la salle qui est intervenue auprès de lui pour qu'elle l'autorise à nous révéler son nom et la nature de cette intervention. Ce serait intéressant pour la manifestation de la vérité ?

Le professeur Delbet. — Volontiers, j'avais cru la voir auprès de M. Caillaux ; mais je n'en suis pas sûr.

L'audience est à nouveau suspendue à 3 h. 45.

Pendant la suspension de l'audience on apprend que l'auteur de la démarche, un ancien député, ami de M. Caillaux, a quitté la salle.

L'audience est reprise à 4 h. 10.

Le professeur Delbet revient à la barre.

— Je n'ai pas pu rencontrer, dit-il, la personne qui a fait la démarche auprès de moi ; mais Mᵉ Labori la connaît. (Mouvement.)

Mᵉ Labori. — Que voulez-vous dire ? Si on s'est présenté en mon nom, on a menti.

Le professeur Delbet. — Votre nom, Monsieur le bâtonnier, a été cité, on a même invoqué les relations que vous aviez eu avec mon père. On a été peut-être, un peu loin. M'autorisez-vous, Maître Labori, à citer le nom de cette personne ?

Mᵉ Labori. — Non ! (Protestations.) D'ailleurs, de quel droit me mettez-vous en cause ?

M. le professeur Delbet. — Je suis stupéfait que l'on soit venu en votre nom, à mon insu. Votre indignation me prouve que vous ignoriez cette démarche. Elle a, néanmoins, été faite en votre nom, c'est pourquoi j'ai prononcé votre nom.

Mᵉ Labori. — On cherche à diminuer la défense, heureusement qu'elle a suffisamment d'indépendance...

Le professeur Delbet. — En fait d'indépendance, vous savez que je m'y connais, Maître Labori.

Mᵉ Labori. — Je n'en sais rien. (Mouvement d'indignation.)

Le professeur Delbet. — Comment, vous n'en savez rien ! J'ai eu, cependant, le courage de me rendre auprès de vous, à Rennes, pendant le procès Dreyfus, quand vous avez été blessé. (Appl.)

Mᵉ Labori. — Je ne vous l'avais pas demandé. (Protestations.)

Le P. — L'incident est clos.

Mᵉ Chenu. — Mais non. Monsieur le professeur Delbet peut-il nous dire le nom de l'auteur de la démarche ?

M. le professeur Delbet. — Non, je ne puis pas, dans le lui demander. Je verrai cette personne et je la prierai de m'autoriser à le nommer.

Mᵉ Chenu. — Cela sera, en effet, préférable.

Le docteur Delbet se retire ; il reviendra lundi.

Voici maintenant les médecins cités par la défense pour faire croire que si M. Calmette avait été opéré immédiatement il aurait pu être sauvé.

Le premier est le docteur Pozzi, comme ami de M. Calmette, il s'est rendu à la clinique ; mais il n'a pas vu le malade.

Interventionniste, il se permit de conseiller à M. le professeur Hartmann l'opération.

— Mais, ajoute-t-il, je comprends bien qu'on ait hésité à pratiquer l'opération. Moi, peut-être l'aurai-je tentée.

Le professeur Hartmann est rappelé à la barre. — Je regrette, dit-il, de ne pas avoir fait entrer M. Pozzi dans la chambre de M. Calmette, car je suis certain qu'il aurait fait absolument comme moi. J'ajoute que si M. Pozzi a été froissé de ce qu'un rédacteur du *Figaro* l'ait appelé au téléphone et que le sois arrivé le premier, je ne suis pour rien dans cette méprise. J'ai, au contraire, fait téléphoner au docteur Pozzi de venir. Il a répondu qu'il ne pouvait venir.

M. Pozzi. — Je n'avais pas compris ce que l'on me demandait.

Mᵉ Labori. — Un blessé qui avait six perforations intestinales n'a-t-il pas été guéri grâce à une intervention chirurgicale immédiate ?

R. — Oui. En cette circonstance, les ministres sont des siècles et l'interne, sans attendre mon arrivée, avait commencé les préparatifs de l'opération.

Mᵉ Labori. — Il s'agit bien de M. Olivier, blessé par une femme ?

R. — Oui.

Mᵉ Labori laisse apparaître le bout de l'oreille. Il va chercher à assimiler le cas de Mme Caillaux au cas de Mme Paumier qui, outragée dans son honneur, avait tiré sur le secrétaire de rédaction de la *Lanterne*. Mme Caillaux, elle, n'avait jamais été attaquée par M. Calmette.

Le docteur Proust croit que si les docteurs Hartmann et Cunéo avaient pu diagnostiquer qu'il y avait chez M. Calmette une hémorragie interne, ils seraient certainement intervenus. Mais le diagnostic était-il possible ? Il est probable que non.

Il est probable que non.

M. le docteur Proust ajoute que bien que cité par la défense, il se gardera bien d'apporter la moindre critique à ceux qui ont opéré M. Calmette.

L'audience est levée à 5 heures.

Les débats finiront mardi.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux défunts)

M. le baron Jean-Henri Tupinier, 85 ans, au château de Lamotte, par Cuisery (Saône-et-Loire). — M. Ludovic Simon, ancien notaire en Vendée, à Basse-Indre (Loire-Inférieure), noble lecteur, pèlerin de Jérusalem en 1891-1892. — M. l'abbé Joseph Relok, 48 ans, curé-archiprêtre de Briey. — M. l'abbé Alphonse Vagner, 44 ans, professeur à l'école Saint-Sigisbert, à Nancy.

Informations du soir

LA CRISE AUSTRO-SERBE

Une interprétation pacifique et officielle de la note austro-hongroise

On nous communique, dit l'*Agence Havas*, la note suivante :

Il résulte d'informations provenant d'une source autorisée qu'il n'y a pas eu, entre l'Allemagne et l'Autriche, un accord préalable à l'envoi de la note adressée à la Serbie.

L'Allemagne se borne à approuver cette note qui n'a pas le caractère d'un ultimatum, mais constitue une demande de réponse avec limitation de temps. Son attitude a été inexactement représentée comme comportant une menace. Elle doit être interprétée seulement comme l'indication qu'il est désirable que le désaccord entre l'Autriche et la Serbie reste localisé.

N.-B. — Cette note, qui émane du quai d'Orsay, présente la situation sous un jour plus optimiste. Nous souhaitons que cet optimisme soit fondé !

La Fête de l'Autriche

Vienne, 25 juillet. — *Le gouvernement austro-hongrois a refusé un prolongation du délai accordé à la Serbie et qui expire ce soir.*

Vienne, le 25 juillet. — Au cas où la réponse de la Serbie serait négative ou insuffisante, la rupture diplomatique sera immédiatement consacrée par le rappel du ministre d'Autriche à Belgrade.

Ce rappel serait suivi de mesures préparant la mobilisation générale.

L'hypothèse d'une action militaire brusquée paraît donc provisoirement écartée.

Les dernières nouvelles de Saint-Pétersbourg parlent d'une mobilisation russe.

*

Berlin, le 25 juillet. — Le correspondant serbe d'un journal hongrois annonce que le Conseil des ministres serbe a duré très tard cette nuit. Il assure qu'une grande partie des revendications autrichiennes auraient été rejetées. Le parti militaire serbe aurait déclaré qu'il considérait la guerre comme inévitable.

On s'attend à une mobilisation d'au moins huit corps d'armée pour ce soir, car l'Autriche refuse toute prolongation de délai de réponse. D'ailleurs sa note rend toute prolongation absolument impossible.

Cependant, on est convaincu que le conflit austro-serbe localisé.

Une véritable panique a sévi à la Bourse de Paris et de Londres.

A Lourdes

Le légat à la réunion sacerdotale au Rosaire

Samedi à 11 h. 15, le cardinal légat arrive au milieu des ovations : « Vive Pie X ! Vive le légat ! » On chante le *Tu es Petrus*. Dans l'allocution prononcée en latin, Mgr Heylen demande au légat de bénir ce premier essai qui est fait, pour les réunions sacerdotales, de l'emploi de la langue latine. Il prie les prêtres de se montrer l'exemple de leurs peuples et d'être zélés, d'étudier, d'appliquer surtout les Décrets sur l'Eucharistie.

Le légat répond en latin qu'il accepte volontiers l'invitation qui vient de lui être faite, et il bénit la résolution pour les prêtres de parler la langue de l'Eglise. Il rappelle le grand dogme de la Cène. Puis M. l'abbé Housselot, rapporteur sur rapport, le fait en latin impeccable, montre comment la royauté du Christ, représentée par le Pape et l'Eglise, est le fondement indispensable même pour l'existence temporelle. Ovation lui est faite.

A la section française

La section française, samedi matin, a commencé par le rapport de M. l'abbé Lamérand sur les Congrès eucharistiques régionaux dont il est l'ouvrier dévoué. Il conseille aux futurs Congrès de se limiter à une ou deux questions étudiées à fond et pratiques et d'y joindre un triduum qui les pénètre. L'idéal est d'expliquer les Décrets eucharistiques en des réunions de jeunes gens, d'hommes, de dames et des réunions sacerdotales par des rapports très courts et pratiques.

Une discussion intéressante s'est engagée sur les statistiques de Confréries pour venir en aide au recrutement et à la Bourse des vocations. L'évêque de Perpignan donne des détails éblouissants sur la forme des christs-rois couronnés dans le diocèse de Perpignan, appelés *Santa Magestad*. Le P. Bettinger présente au nom de Mgr Scaccia, archevêque de Sienne, une brève notice sur les 226 Hosties de Sienne consacrées en 1730 et demeurées intactes jusqu'à ce jour.

Puis M. le chanoine Gerlier, avec une conclusion éloquente, présente le tableau magnifique de la royauté de Jésus-Christ manifestée dans l'histoire de la France, fille aînée de l'Eglise. Avec Clovis apparaît l'avènement du règne de Christ. Il le suit dans le Moyen-Age. Avec Charlemagne il atteint son développement par la conquête et la législation qui porte en tête *Domini Christo regnante*. Avec saint Louis il atteint son apogée. Jeanne d'Arc ayant reçu sa donation le royaume de France en fit don au messire le Roi du ciel. Ce don reste et le rayonnement de Jeanne d'Arc sur la France au XXᵉ siècle matériel l'affirmation de la royauté de Jésus-Christ en face des temps modernes. Discours et vœux sont très applaudis.

Mᵉ Cazeaux, président de l'œuvre de l'Adoration nocturne à Paris, lit un rapport sur l'épanouissement de la doctrine de la royauté sociale dans les précédents Congrès internationaux. Ses vœux sont adoptés avec applaudissements. Il est suivi par le P. Calot, S. J., directeur de l'Apostolat de la prière, dont le rapport montre la renouvellement de la royauté sociale dans l'Eucharistie à Paray-le-Monial et à Montmartre. Il émet le vœu de faire vraiment de la fête du Sacré-Cœur un hommage international pour couronner les hommages nationaux. Ce vœu sera soumis au Souverain Pontife.

*

FEUILLETON DU 26 JUILLET 1914 — 11 —

Une humble vie

Cette fois, c'était vrai, sur le pauvre petit masque simiesque, la mort avait mis un baiser céleste, et ce front trop bombé était devenu un front d'ange, cette pâleur d'enfant maladif s'était accentuée en blanchour de marbre.. ces grands yeux fermés respirant la paix infinie que n'avait pas connue son sommeil fiévreux.

Au début de l'hiver, la pauvrette, qui, loin de se fortifier, dépérissait de plus en plus, s'était mise à tousser.

Le médecin n'avait pas caché à Félix Michot que l'enfant avait atteint le dernier degré du rachitisme et que son état ne laissait plus aucun espoir.

Le coup fut rude pour le père inconscient... Il voulut encore se leurrer... Mais le cruel diagnostic devait se trouver promptement justifié.

Non, elle ne souffrira plus, la petite Rose. On n'entendra plus, jour et nuit, comme pendant ces dernières semaines, sa toux fêlée, sa plainte d'enfant dolent... Elle est maintenant un être radieux, une de ces créatures privilégiées qui n'ont fait que passer ici-bas pour prendre leurs ailes d'anges.

Pourquoi donc le père, en conduisant demain ce léger cercueil de poupée, poussera-t-il de bruyants sanglots ? Pourquoi surtout la mère, si croyante et si pieuse, gémira-t-